

Saisie des questions parlementaires

Visualisation

Question écrite (17/04/2023)

Mesures de protection du mandat d'élu local en activité professionnelle

Mme Sylviane Noël attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité sur les difficultés entourant la conciliation d'un mandat d'élu local avec l'exercice d'une activité professionnelle.

Notre pays compte plus de 520 000 élus. Parmi eux, ils sont nombreux à concilier mandat local bien souvent bénévole et activité professionnelle rémunérée. A titre d'exemple, près de la moitié des maires sont salariés et travaillent dans le secteur privé.

L'exercice d'un mandat requérant une grande disponibilité, les salariés l'exerçant peuvent bénéficier d'autorisations d'absence et d'un crédit d'heures leur permettant de remplir leurs obligations d'élu. Malheureusement il apparaît que dans les faits, ces derniers peinent à jongler entre vie privée et vie professionnelle.

En effet, si l'article L. 2123-8 du Code général des collectivités territoriales les protège puisqu'il interdit à l'employeur de prendre en considération les absences liées à l'exercice d'un mandat pour arrêter ses décisions en ce qui concerne notamment « l'octroi d'avantages sociaux », force est de constater que cette disposition ne serait guère appliquée dans les faits.

Si plusieurs élus ne sont pas informés du cadre légal entourant leur fonction, certains employeurs refuseraient quant à eux que les salariés concernés utilisent le droit susmentionné.

Madame la Sénatrice attire donc son attention et souhaite savoir si des mesures plus performantes ne pourraient pas être mises en œuvre de manière à protéger efficacement les élus locaux concernés et valoriser davantage leur statut de représentant de nos instances Républicaines.

À propos des cookies

Bienvenue ! Ce site utilise des cookies pour la lecture de vidéos embarquées et pour mesurer la fréquentation afin de pouvoir améliorer son fonctionnement et son administration.

[Tout accepter](#) [Tout refuser](#) [Personnaliser](#)